



As ton le droit de "divorcer" de ses parents ?

Par **duplan**, le **09/09/2010** à **11:33**

Bonjour à tous,

As ton le droit de "divorcer" de ses parents ?

Je m'explique, je ne vois plus mon pere depuis plus de 15 ans.

J'ai appris dernièrement qu'il entreprend des demarches pour me déshérité (vente de bien et don directement à d'autre personne).

Tout cela m'est égal, ma seule crainte c'est de recevoir dans quelques années une facture pour son placement en maison de retraite !!

çà je n'accepterai pas !! puis je me proteger de cela ?

Merci beaucoup de votre aide,

Par **mimi493**, le **09/09/2010** à **11:35**

Non, on ne peut pas.

Que vous acceptiez ou non, quand vous recevrez l'avis de payer du Conseil général, vous n'aurez pas le choix (sauf à prouver que votre père ne payait pas lui-même la pension alimentaire vous concernant, quand il en devait une par jugement)

il ne peut vous déshériter, vous pourrez faire réintégrer dans la succession tous les dons faits.

Par **duplan**, le **09/09/2010** à **11:39**

Merci beaucoup de votre réponse !!

Si rapide !!
Milles mercis !!